

[Transport scolaire](#)

[Commune de Retiers](#)

La Région Bretagne organise le transport scolaire des élèves.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut que **l'enfant soit au moins âgé de 5 ans** ou atteignant cet âge avant le 31 décembre de l'année scolaire, domicilié en Ille-et-Vilaine et inscrit :

- dans l'enseignement primaire et secondaire jusqu'au baccalauréat, dans un établissement, public ou privé, sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale
- dans un établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricole public ou privé sous contrat
- dans une classe préparatoire à l'apprentissage ou une classe pré-professionnelle.

L'élève doit avoir à parcourir pour rejoindre l'établissement une distance d'au moins 3 kms en zone rurale et 5 kms en zone urbaine

Inscription à compter de fin mai. Attention, au-delà du 15 juillet une majoration sera appliquée pour inscription tardive.

02 99 300 300

> Circuits de transports

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>